

PUBLICATIONS DE LA FACULTÉ DES LETTRES D'ALGER

XXV

XÉNOPHON
et
LE SOCRATISME

par

Jean LUCCIONI

Professeur à la Faculté des Lettres de l'Université d'Alger



PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE



XÉNOPHON ET LE SOCRATISME

7656

8° 03
748
(II, 25)

DU MÊME AUTEUR

Les idées politiques et sociales de Xénophon. Paris, « Les Belles Lettres », 1947.

XÉNOPHON, *Hiéron*. Texte et traduction avec une introduction et un commentaire. Paris, « Les Belles Lettres », 1948.

PUBLICATIONS DE LA FACULTÉ DES LETTRES D'ALGER

XXV

XÉNOPHON

ET

LE SOCRATISME

par

Jean LUCCIONI

*Professeur à la Faculté des Lettres
de l'Université d'Alger*



PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE
108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, PARIS (6^e)

—
1953

DÉPOT LÉGAL

1^{re} édition 4^e trimestre 1953

TOUS DROITS

de traduction, de reproduction et d'adaptation
réservés pour tous pays

COPYRIGHT

by *Presses Universitaires de France*, 1953



UNIVERSITÉ DE PARIS
100 Boulevard Saint-Jacques, PARIS (5^e)

AVANT-PROPOS

Après avoir, dans une étude précédente (1), donné un aperçu rapide du rôle que Socrate paraît avoir joué dans la formation des idées politiques et sociales de Xénophon, nous avons pensé qu'il serait intéressant de se placer à un point de vue plus général et de reprendre la question dans son ensemble, pour voir quel témoignage Xénophon porte sur Socrate et quelle est la valeur de ce témoignage, pour tâcher de discerner ce qui, dans l'œuvre de Xénophon, peut raisonnablement s'expliquer par l'influence de Socrate, pour mesurer, par conséquent, cette influence et pour déterminer, en un mot, les rapports de Xénophon avec le socratisme.

[1) J. LUCCIONI, *Les idées politiques et sociales de Xénophon*, p. 21 sq. Voir aussi p. 113, 205, 255.

AVANT-PROPOS

Le présent ouvrage est le fruit de plusieurs années de réflexion et de travail. Il est le résultat de la collaboration de plusieurs personnes, dont les noms sont mentionnés dans le corps du texte. Les idées et les conclusions exprimées dans ce livre sont celles de l'auteur et ne doivent pas être attribuées à la direction de l'Institut. Les erreurs et omissions qui pourraient subsister sont de la seule responsabilité de l'auteur. Ce livre est dédié à mes amis et à mes collègues de l'Institut, pour leur soutien et leur confiance.

Paris, le 15 mai 1968.
L'auteur, M. J. L.

CHAPITRE PREMIER

AVANT LE PROCÈS DE SOCRATE

I. LES RELATIONS DE SOCRATE ET DE XÉNOPHON

Que savons-nous des relations que Xénophon entretenait avec Socrate ? Il est bien évident que quelques précisions d'ordre biographique seraient précieuses. Elles nous font malheureusement défaut et il nous faudra, sinon toujours, du moins la plupart du temps, recourir à des conjectures, fondées, il est vrai, sur certains passages de l'œuvre de Xénophon.

On aimerait savoir, par exemple, quel âge avait Xénophon quand il connut Socrate et combien de temps il le fréquenta. Selon Diogène Laërce (1), il aurait eu la quarantaine au moment où il prit part à l'expédition dirigée par Cyrus le Jeune contre son frère. S'il en était ainsi, on comprendrait mal qu'à plusieurs reprises, dans l'*Anabase* (2), Xénophon souligne sa jeunesse. Un passage, notamment, nous paraît tout à fait significatif à cet égard : c'est celui où l'on voit Xénophon user de précautions, à cause de son âge, quand il s'adresse aux lochages de Proxène (3). Ce dernier était mort à trente ans (4) ; il faut donc admettre que Xénophon était un peu plus jeune.

Cette considération nous détermine à penser qu'Alfred Croiset n'est pas allé assez loin en avançant la date de la

(1) DIOGÈNE LAËRCE, II, 50.

(2) *Anab.*, III, 1, 14 ; III, 2, 27.

(3) *Ibid.*, III, 1, 25.

(4) *Ibid.*, II, 6, 20.

naissance de Xénophon jusqu'à 435 (1), ce qui donnerait trente-quatre ans à notre auteur quand il quitta Athènes. Nous préférons adopter avec Masqueray (2) la date de 427 : Xénophon, dans ce cas, aurait eu vingt-six ans au moment de son départ.

Pendant combien de temps fréquenta-t-il Socrate ? Pendant deux ou trois ans, semble-t-il, car, durant les dernières années de la guerre du Péloponnèse, il dut servir dans l'armée comme tous les Athéniens de son âge. Puis, après la capitulation d'Athènes en 404, il dut être enrôlé comme cavalier sous les Trente, sans que nous sachions exactement quel temps lui restait pour suivre les pas d'un philosophe. C'est surtout à partir de 403, l'année du rétablissement de la démocratie, qu'il put écouter Socrate tout à loisir.

Une fréquentation de deux ou trois ans était suffisante pour qu'un esprit intelligent et avide de s'instruire, comme l'était Xénophon, en reçût une empreinte profonde. Socrate, au surplus, n'était pas de ceux qui laissent indifférent : il fallait l'aimer ou le haïr et, en fait, il n'y a pas d'homme, dans toute l'antiquité grecque qui se soit attiré de plus terribles inimitiés, ni qui ait reçu plus de témoignages d'admiration et d'affection de ses disciples.

Xénophon mérite-t-il d'être considéré comme l'un de ces derniers ? Que nous apprend-il lui-même de ses relations avec Socrate ?

Maint passage de l'œuvre de Xénophon tend à prouver qu'il a fréquenté Socrate assidûment. Mais les affirmations de l'auteur ne laissent pas d'être sujettes à caution. C'est ainsi qu'au début du *Banquet* (3) il prétend avoir assisté à la fête donnée par Callias en l'honneur d'Autolykos qui venait de remporter le prix du pancrace aux Grandes Panathénées. Or cette victoire et cette fête sont de

(1) A. CROISSET, *Xénophon, son caractère et son talent*, p. 6.

(2) P. MASQUERAY, édit. de l' *Anabase*, introd., p. 2 sq.

(3) *Banq.*, I, 1.

l'année 421 (1), c'est-à-dire d'une année où Xénophon était trop jeune pour prendre part aux divertissements qu'il raconte, aux côtés de Socrate.

Il affirme encore avoir été le témoin d'un entretien que Socrate aurait eu avec Critobule sur l'économie (2). Le fait, en soi, n'a rien d'invraisemblable, si l'on songe à l'extrême diversité des sujets que Socrate traitait avec ses auditeurs. Une chose toutefois nous incite déjà à la défiance. Qui des deux était vraiment qualifié pour disserter longuement sur l'économie ? Était-ce Socrate, dont la pauvreté était des plus notoires (3) et qui lui-même reconnaissait tout bonnement que ses biens ne valaient pas plus de cinq mines (4), ou bien le riche propriétaire de Scillonte ? Cela est tellement vrai que Xénophon a été assez habile pour donner le rôle important, à partir du chapitre VII, non plus à Socrate, mais à Ischomaque, qui ressemble beaucoup à l'auteur, dont il paraît posséder l'expérience en cette matière. Quoi qu'il en soit, l'entretien ne peut se placer qu'avant le départ de Xénophon pour l'Asie, en 401. Il n'est pas impossible qu'à ce moment, à Athènes, où l'on connaissait le rôle joué par Cyrus le Jeune dans la dernière phase de la guerre du Péloponnèse (5), il se soit trouvé quelqu'un qui ait possédé assez de renseignements sur ce prince (6) pour en faire un éloge aussi précis que celui qu'on peut lire dans l'*Économique* (7). Mais comment, en 401, Xénophon pouvait-il

(1) ATHÉNÉE, *Banquet des sophistes*, éd. G. B. Gulick, V, 57, 216 d. Cf. A. et M. CROISSET, *Hist. de la litt. grecque*, t. IV, p. 349, n. 1.

(2) *Économique*, I, 1.

(3) XÉNOPHON, *Mémorables*, I, 6, 1 ; 10. PLATON, *Apologie*, 23 c, 31 c.

(4) *Éco.*, II, 3.

(5) THUCYDIDE, II, 65. Xénophon atténue volontairement en disant que Cyrus passait, *ἔδοξε* pour avoir aidé les Lacédémoniens (*Anab.*, III, 1, 5).

(6) *Éco.*, IV, 20. D'après Xénophon, c'est Lysandre qui aurait donné ces détails à un de ses hôtes de Mégare.

(7) *Éco.*, IV, 16. S'agit-il dans ce paragraphe de Cyrus l'Ancien ou de Cyrus le Jeune ? Les avis sont partagés. Cf. CHANTRAINE, *édit. de l'Économique*, p. 49, n. 2. Nous admettons, quant à nous, qu'il s'agit déjà de Cyrus le Jeune, comme au § 18. Le mot βασιλεύς, à notre avis, ne constitue pas un obstacle : on peut traduire par prince. Au surplus, Cyrus avait déjà été salué de ce titre sur le champ de bataille de Cunaxa (*Anab.*, I, 8, 21).

avoir entendu Socrate donner certains détails sur la mort de Cyrus (1), qui périt, comme chacun sait, à la bataille de Cunaxa, deux ans plus tard (2).

Nous avons donc la certitude absolue que dans ce passage de l'*Économique* Xénophon s'est servi de Socrate comme d'un prête-nom. Mais alors la question se pose aussitôt de savoir s'il s'agit là d'un cas unique.

Certes, Xénophon a écrit sur Socrate tout un ouvrage qu'on a pris l'habitude de désigner sous le nom de *Mémoires* (3) et qui est surtout composé — c'est ainsi du moins que le présente l'auteur — à l'aide de souvenirs personnels. Souvent, en effet, Xénophon affirme avoir été présent à l'entretien que Socrate aurait eu avec tel ou tel de ses auditeurs (4). Il arrive toutefois qu'on trouve dans ce livre certains développements qui, de façon évidente, se rapportent à des événements postérieurs à la mort de Socrate, ce qui donne à croire que Xénophon a pris quelques libertés avec la vérité. Nous verrons plus loin ce qu'il y a lieu d'en penser. En tout cas, si les déclarations de Xénophon ne doivent être acceptées qu'avec certaines réserves, il ne pouvait pas prétendre avoir entendu Socrate en maintes circonstances sans risquer, s'il n'en avait pas été ainsi, d'être taxé d'imposture par tous ceux — et ils étaient nombreux — qui avaient été plus ou moins les familiers du philosophe.

Il y a du reste un passage de l'*Anabase* où l'on n'a aucune raison de suspecter la sincérité de Xénophon. C'est celui où il raconte qu'avant de partir pour l'Asie, au moment de prendre une décision dont pouvait dépendre, et dont dépendit en fait, le reste de sa carrière, il demanda à Socrate ce qu'il devait faire. Lui-même ne nous a pas caché

(1) *Éco.*, IV, 9.

(2) *Anab.*, I, 8, 21.

(3) Ἀπομνημονεύματα serait mieux rendu par « Mémoires » (sur Socrate). Cf. K. MÜNSCHER, *Xenophon in der griechisch-römischen Literatur*, p. 20, n. 3.

(4) Cf. notamment *Mémoires*, I, 3, 8 ; I, 4, 2 ; II, 4, 1 ; IV, 3, 2.

par quel moyen astucieux il réussit à emporter l'assentiment de Socrate pour le dessein qu'il se proposait (1). Mais le fait qu'il ait d'abord consulté Socrate prouve assez à lui seul non seulement qu'il le tenait en haute estime, mais aussi qu'il le connaissait assez familièrement pour en faire son conseiller et son guide.

C'est là à peu près tout ce qu'on peut tirer de l'œuvre de Xénophon sur ses relations avec Socrate. D'autres auteurs nous ont laissé sur ce point des renseignements d'intérêt inégal.

Strabon, par exemple, nous apprend que Socrate, à la bataille de Délion, en 424, sauva la vie à Xénophon qui venait d'y être blessé (2). Mais le fait apparaît absolument impossible si, comme nous l'avons fait plus haut, on place en 427 la date de la naissance de Xénophon. Diogène Laërce raconte la même chose (3). Il nous rapporte aussi une anecdote devenue célèbre, selon laquelle Socrate aurait arrêté Xénophon dans une rue étroite et l'aurait engagé à le suivre pour en faire un homme de bien (4). Cette anecdote, dont nous ne pouvons pas vérifier l'authenticité, possède surtout, à nos yeux, une valeur symbolique, en ce sens que Socrate a montré son chemin véritable à Xénophon, que Diogène Laërce range parmi les principaux socratiques, avec Platon et Antisthène (5).

Comme on voit, l'histoire anecdotique des relations de Socrate avec Xénophon ne nous apprend pas grand'chose, en fin de compte. Un fait toutefois semble indéniable, c'est que Xénophon a connu et fréquenté Socrate.

A l'aube de sa carrière littéraire (6), la composition d'un

(1) *Anab.*, III, 1, 4-5.

(2) STRABON, IX, 403.

(3) DIOG. LAËRCE, II, 22. On a évidemment confondu Xénophon avec Alcibiade (cf. PLATON, *Banq.*, 220 e. PLUTARQUE, *Alcibiade*, 7).

(4) DIOG. LAËRCE, II, 48.

(5) *Id.*, II, 47.

(6) Nous avons dit, dans nos *Idées politiques et sociales de Xénophon*, (p. 23 sq.) pourquoi nous considérons le traité de la *Chasse* comme une œuvre de jeunesse.

traité comme celui de la *Chasse* prouve déjà que l'auteur était loin d'avoir accueilli avec indifférence les propos tenus par Socrate.

2. LE TRAITÉ DE LA « CHASSE »

On peut dire que ce traité présente un caractère qui se manifestera encore dans plusieurs des ouvrages qui le suivront, à savoir de renfermer à la fois des remarques et des prescriptions d'ordre technique, et des considérations d'ordre moral.

Sans doute, l'origine de ces dernières est-elle dans la tournure d'esprit de Xénophon, qu'elles paraissent bien exprimer, mais on doit aussi, semble-t-il, pour les expliquer d'une façon complète, remonter à Socrate. Xénophon consacre, en effet, l'avant-dernier chapitre de son traité à montrer l'utilité de la chasse qu'il considère comme une véritable école de vertu. Il fait alors l'éloge de ceux qui acceptent, pour devenir vertueux, de se soumettre à un exercice continu et pénible et de prendre des leçons d'autrui (1), ce qui paraît bien être une idée socratique, que l'on retrouvera ailleurs chez Xénophon. Le dernier chapitre contient encore d'autres idées dont on a le droit d'affirmer qu'elles procèdent de Socrate. Xénophon y établit une opposition très nette entre les sophistes et les philosophes. Il reproche aux premiers, qui se prétendent des maîtres de vertu, leur frivolité, leur immoralité et leur charlatanisme (2). Il souligne, en outre, qu'ils font la chasse aux jeunes gens riches tandis que les philosophes sont accessibles à tous (3). Le ton est celui d'un homme irrité de se voir obligé de montrer qu'il n'y a rien de commun entre son maître, si désintéressé et si soucieux de rendre meilleurs ceux qui l'écoutent, et ces sophistes avec lesquels on le

(1) *Chasse*, XII, 15-18.

(2) *Ibid.*, XIII, 1-3.

(3) *Ibid.*, XIII, 9.

confond à tort. Plein de sévérité à l'égard des sophistes, Xénophon l'est tout autant à l'égard des politiciens, de ceux qui affichent des prétentions que ne justifient ni leurs compétences, ni leurs qualités morales (1). Cette fois encore, on peut reconnaître l'effet des leçons de Socrate, que Xénophon avait écouté avec beaucoup d'intérêt.

Toutefois cet intérêt n'était pas assez grand pour le retenir à Athènes : il se sentait un peu gêné dans sa ville, où les gens au pouvoir le considéraient probablement sans aucune sympathie et où il ne croyait pas possible de jouer un rôle qui fût à la mesure de son ambition. Il saisit donc avec empressement l'occasion, qui s'offrait à lui, de partir.

Pendant son séjour en Asie, Socrate était traduit devant le tribunal de l'Héliée et condamné à mort.

(1) *Chasse*, XIII, 10-16.

CHAPITRE II

XÉNOPHON APOLOGISTE DE SOCRATE

1. L' « APOLOGIE DE SOCRATE » ET LES « MÉMORABLES »

Xénophon n'assistait pas au procès de Socrate. La preuve nous en est donnée par son *Apologie*, où il se fonde uniquement sur le témoignage d'Hermogénès pour nous renseigner sur l'attitude de Socrate avant son procès, puis devant les juges et enfin après sa condamnation (1). Nous savons, d'ailleurs, qu'il se trouvait à ce moment en Asie et que c'est seulement à son retour en Europe, en 399, qu'il apprit la mort de Socrate (2).

Cette condamnation lui apparut comme un défi à la justice et à la raison. Il possédait, en outre, au plus haut point le sentiment de la reconnaissance (3). Il considéra donc comme son devoir de défendre la mémoire d'un maître à qui il sentait devoir, sinon tout, du moins l'essentiel de ses idées, et il se mit à l'œuvre d'autant plus volontiers qu'il aspirait à la gloire et que le traité de la *Chasse*, son premier essai, l'autorisait à y prétendre. C'étaient là, semble-t-il, des raisons suffisantes pour que Xénophon joignit ses efforts à ceux d'autres qui avaient, eux aussi, écouté Socrate. On peut croire enfin que Xénophon ne fut pas fâché de profiter de cette circonstance pour faire, d'une manière indirecte tout au moins, des reproches à ses compatriotes, dont il

(1) *Apologie de Socrate*, 2 sq., 10 sq., 27 sq. Cf. aussi *Mém.*, IV, 8, 4.

(2) Cf. MASQUERAY, édit. de l'*Anabase*, p. VIII, n. 1.

(3) Nous en avons la preuve dans la façon dont il a parlé de Cyrus le Jeune et d'Agésilas.

avait à se plaindre, et de leur montrer avec quelle sottise criminelle ils avaient agi à l'égard de Socrate.

Une question se pose tout de suite, celle du rapport chronologique de deux œuvres inspirées également du même dessein apologétique : l'*Apologie de Socrate* et les *Mémorables*.

Le livre des *Mémorables* est-il antérieur à l'*Apologie* ? Si l'on s'en tenait à la lecture de la phrase par laquelle commence cette dernière, on serait assez tenté de le croire. Xénophon écrit en effet : Σωκράτους δὲ ἄξιόν μοι δοκεῖ εἶναι μεμνησθαι καὶ ὡς ἐπειδὴ ἐκλήθη εἰς τὴν δίκην ἐβουλεύσατο περὶ τε τῆς ἀπολογίας καὶ τῆς τελευτῆς τοῦ βίου. Le δὲ semble relier cette phrase à un développement précédent sur Socrate et c'est à d'autres souvenirs sur Socrate qu'on pense à cause de μεμνησθαι καί.

Plusieurs objections toutefois se présentent à l'esprit. La première se tire des proportions des deux ouvrages considérés. Si tous deux visent à défendre la mémoire de Socrate, la question est traitée dans les *Mémorables* avec beaucoup plus d'ampleur, et on tiendra pour une chose vraisemblable qu'après un premier essai Xénophon ait voulu reprendre sa défense d'une manière plus détaillée et en donnant un développement plus grand à sa pensée.

En second lieu, il paraît assez difficile d'admettre qu'après avoir fait appel au témoignage d'Hermogénès dans les *Mémorables* (1), pour nous faire connaître les derniers jours de Socrate, Xénophon l'ait encore utilisé, en se servant de termes à peu près identiques, dans son *Apologie*, pour justifier seulement la fierté du langage de Socrate devant ses juges. Il semble plus naturel de penser qu'en composant dans les *Mémorables* une nouvelle défense, une défense complète, Xénophon a jugé qu'il avait le droit de se servir d'un témoignage qu'il avait déjà employé et de l'ajouter à d'autres arguments.

(1) *Mém.*, IV, 8, 4.

La troisième objection, enfin, est la plus importante car elle nous est fournie par le contenu même des deux ouvrages. Dans l'*Apologie*, en effet, après avoir dit que Socrate avait été accusé par ses ennemis de ne pas reconnaître les mêmes dieux que l'État, d'introduire des croyances nouvelles en matière religieuse et de corrompre la jeunesse (1), Xénophon prête à Socrate un discours qui vise seulement à réfuter ces griefs, qui étaient ceux d'Anytos, Mélètos et Lycon. La réfutation de ces griefs tient également une place dans les *Mémorables* (2) ; mais nous verrons que dans ce dernier ouvrage, il y a autre chose encore, à savoir une réponse à d'autres accusations portées contre Socrate après sa mort (3).

On est dès lors amené à conclure que l'*Apologie* de Socrate est antérieure aux *Mémorables*. Est-il possible d'en préciser la date ?

Quel qu'ait été le désir de Xénophon de manifester au plus tôt sa réprobation et de contribuer à la réhabilitation de Socrate, nous placerions volontiers, quant à nous, le moment où il se mit à écrire son *Apologie*, non pas en 399, lorsqu'ayant remis à Thibron ce qui restait des mercenaires de Cyrus, il retourna pour quelque temps en Grèce (4), mais en 394, date à laquelle il revint avec Agésilas (5). La seconde fois, en effet, il avait plus de temps pour écrire. De plus, à cette date, Platon avait déjà composé, sans aucun doute, son *Apologie* (6) et c'est à lui que Xénophon fait allusion quand il écrit que d'autres ont parlé de la défense et de la

(1) *Apol. de Soc.*, 10.

(2) *Mém.*, I, 1 ; I, 2, 1-8.

(3) Cf. *infra*, p. 20.

(4) *Anab.*, VII, 7, 57 ; VII, 8, 24. Si Xénophon retourna à Athènes, ce fut seulement en passant, pour s'occuper d'envoyer ses offrandes à Delphes (*Anab.*, V, 3, 5. Cf. DIOG. LAËR., *Vie de Xénophon*, § 7). De toute façon, il resta peu de temps en Grèce. L'année suivante, en 398, on le retrouve en Asie, aux côtés de Dercylidas (*Hell.*, III, 2, 7. Quand il parle du chef des soldats de Cyrus, il ne peut s'agir que de lui-même). Il y est encore en 395, date à laquelle le commandement des anciens soldats de Cyrus est donné à Hérrippidas (*Hell.*, III, 4, 20).

(5) *Anab.*, V, 3, 6. Cf. *Hell.*, IV, 3, 15.

(6) Cf. MAURICE CROISSET, éd. de l'*Apol. de Soc.*, de PLATON, introd., p. 132.

mort de Socrate, mais qu'ils n'ont pas fait ressortir un point, à savoir que Socrate estimait la mort préférable pour lui à la vie (1). Ainsi, à l'intention apologétique s'ajoute une intention polémique, que nous verrons, d'ailleurs, se manifester également dans les *Mémorables* (2).

En tout cas, après avoir admis que Xénophon composa son *Apologie* dès son second retour en Grèce, nous pensons que c'est seulement après son installation à Scillonte, c'est-à-dire en 386-385 qu'il commença à écrire les *Mémorables* (3).

Il resterait maintenant à expliquer le δέ et le μεμνησθαι contenus dans la première phrase de l'*Apologie*. Il est possible, comme le pense Alfred Croiset (4), que dans une seconde édition des *Mémorables* Xénophon ait fait entrer certains passages de son *Apologie* et qu'il ait repris notamment le dialogue d'Hermogénès et de Socrate. Les *Mémorables* étant à ses yeux l'ouvrage capital pour la défense de Socrate, celui où toutes les accusations se trouvaient réfutées, il aurait fini par voir dans l'*Apologie* un ouvrage devenu tout à fait secondaire, digne d'être considéré seulement comme une sorte d'appendice aux *Mémorables* (5).

Quoi qu'il en soit, Xénophon, dans son *Apologie de Socrate*, explique la fière attitude de Socrate. Avant le procès, ce dernier considérait sa vie comme la meilleure des préparations à sa défense (6); il pensait d'ailleurs qu'il

(1) *Apol. de Soc.*, I. On peut croire, d'ailleurs, que Xénophon a emprunté à Platon certains détails, comme, par exemple, la réponse faite à Chéréphon au sujet de Socrate par l'oracle de Delphes (*Apologie* de PLATON, 21 a. *Apologie* de XÉNOPHON, 14) comme il a pu emprunter au *Criton* (44 c, e) cette affirmation que la possibilité de s'évader avait été offerte à Socrate par ses amis (*Apologie* de XÉNOPHON, 23).

(2) Cf. *infra*, p. 79.

(3) *Les idées politiques et sociales de Xénophon*, p. 101, n. 162. Nous verrons plus loin quelles raisons nous font penser que les *Mémorables* ont été composés en plusieurs fois.

(4) A. CROISSET, *Hist. de la litt. grecque*, 3^e édit., t. IV, p. 375.

(5) On pourrait aussi se demander si le δέ et le καί du début ne sont pas des additions dues à un copiste qui aurait ainsi voulu rattacher l'*Apologie* aux *Mémorables* à l'aide des mêmes particules que l'*Économique* (ἤκουσα δὲ... καί..., *Éco.*, I, 1.)

(6) *Apol.*, 3.

valait mieux pour lui mourir avant de connaître les maux inhérents à la vieillesse (1) ; au surplus, les dieux lui interdisaient de composer un plaidoyer (2). Devant ses juges, il répond aux accusations de Méléto, en affirmant que tout le monde l'a vu sacrifier dans les fêtes communes et sur les autels publics (3) ; il n'introduit pas de conceptions nouvelles en matière de religion quand il déclare que la voix d'un dieu se fait entendre à lui pour lui prescrire sa conduite (4) ; au surplus, Apollon lui-même ne l'a-t-il pas désigné comme le plus sage des hommes (5) ? Enfin tous les actes de sa vie concourent à prouver qu'on ne saurait le tenir pour un corrupteur de la jeunesse (6). Après sa condamnation, Socrate proclame encore son innocence ; il refuse de s'évader et affirme de nouveau que la mort n'est pas un mal pour lui (7) ; jusqu'au dernier moment il garde la même contenance (8).

C'est à tort qu'on a élevé des doutes sur l'authenticité de l'*Apologie* de Xénophon (9). D'abord, il n'y a rien dans le vocabulaire et le style de cet ouvrage qui contredise la manière habituelle de Xénophon. En outre, le langage que tient Socrate dans cette *Apologie* est souvent celui que Xénophon parlant pour son propre compte emploie dans les *Mémorables* (10). L'*Apologie*, d'ailleurs, porte bien la marque de l'esprit de Xénophon, toujours préoccupé de l'utile, comme il nous sera facile de le constater à mainte reprise. Xénophon y peint un Socrate qui, entre autres arguments qu'il emploie pour justifier son attitude, revient plusieurs

(1) *Apol.*, 6.

(2) *Ibid.*, 8.

(3) *Ibid.*, 11.

(4) *Ibid.*, 12.

(5) *Ibid.*, 14.

(6) *Ibid.*, 16 ; 21.

(7) *Ibid.*, 23 ; 27.

(8) *Ibid.*, 33.

(9) Cf. MASQUERAY, *Bibliog. pratique de la litt. gr.*, p. 147. A. CROISSET, *Hist. de la litt. gr.*, t. IV, p. 374.

(10) Comparer : *Apol.* de XÉNOPHON, 11 et *Mém.*, I, 1, 2. *Apol.*, 12-13, et *Mém.*, I, 1, 3-4. *Apol.*, 16 et *Mém.*, I, 2, 1. *Apol.*, 20 et *Mém.*, I, 2, 51.

Publications de la Faculté des Lettres d'Alger

Tome III. — VILLIERS DE L'ISLE-ADAM. — Les trois premiers contes : Claire Lenoir, L'Intersigne, L'Annonciateur, édition critique par E. DROUGARD. Volume I. — Textes et variantes	500 fr.
Tome IV. — II. — Sources. Evolution du texte	600 fr.
Tome V. — René GUIGNARD. — Un poète romantique allemand : C. Brentano (1778-1842)	1.200 fr.
Tome VI. — Edmond EGGLI et Pierre MARTINO. — Le débat romantique en France (1813-1830). Volume I (1813-1816)	1.000 fr.
Tome IX. — René GUIGNARD. — Achim von Arnim (1781-1831)	350 fr.
Tome X. — Jean GRENIER. — La philosophie de Jules Lequier	600 fr.
Tome XVI. — Jacques HEURGON. — Étude sur les inscriptions osques de Capoue, dites iúvilas	400 fr.
Tome XVI bis. — Magali ZURCHER. — La pacification et l'organisation de la Kabylie orientale de 1838 à 1870	500 fr.
Tome XVII. — Jean-Jacques RAGER. — Les Musulmans algériens en France et dans les pays islamiques	1.300 fr.
Tome XVIII. — Pierre-Jean MINICONI. — Causa et ses dérivés. Contribution à l'étude historique du vocabulaire latin	800 fr.
Tome XIX. — Georges RIOUX. — Dessin et structure mentale. Contribution à l'étude psycho-sociale des milieux nord-africains	1.400 fr.
Tome XIX bis. — Pierre-Jean MINICONI. — Étude des thèmes « guerriers » de la poésie épique gréco-romaine	800 fr.
Tome XXI. — Marius CANARD. — Histoire de la dynastie des H'amdánides de Jazíra et de Syrie. 1 ^{er} volume	2.600 fr.
Tome XXII. — H. SANSON. — L'esprit humain selon saint Jean de la Croix	1.200 fr.
Tome XXIII. — H. SANSON. — Saint Jean de la Croix	400 fr.
Tome XXIV. — Jean DESPOIS. — Le Hodna (Algérie)	1.500 fr.
Tome XXV. — Jean LUCCIONI. — Xénophon et le socratisme	500 fr.

Sous presse :

Tome XXVI. — Ph. MARÇAIS. — Textes arabes de Djidjelli.

En préparation :

Tome XX. — Paul VERNIÈRE. — Spinoza et la pensée française avant la Révolution.

Participant d'une démarche de transmission de fictions ou de savoirs rendus difficiles d'accès par le temps, cette édition numérique redonne vie à une œuvre existant jusqu'alors uniquement sur un support imprimé, conformément à la loi n° 2012-287 du 1^{er} mars 2012 relative à l'exploitation des Livres Indisponibles du XX^e siècle.

Cette édition numérique a été réalisée à partir d'un support physique parfois ancien conservé au sein des collections de la Bibliothèque nationale de France, notamment au titre du dépôt légal. Elle peut donc reproduire, au-delà du texte lui-même, des éléments propres à l'exemplaire qui a servi à la numérisation.

Cette édition numérique a été fabriquée par la société FeniXX au format PDF.

La couverture reproduit celle du livre original conservé au sein des collections de la Bibliothèque nationale de France, notamment au titre du dépôt légal.

*

La société FeniXX diffuse cette édition numérique en accord avec l'éditeur du livre original, qui dispose d'une licence exclusive confiée par la Sofia – Société Française des Intérêts des Auteurs de l'Écrit – dans le cadre de la loi n° 2012-287 du 1^{er} mars 2012.

Avec le soutien du

